

L'effort que le Canada a investi dans la SPEA et dans le Conseil de l'Arctique reflète l'importance de son intérêt national pour la coopération multilatérale sur les affaires de l'Arctique. Il reconnaît que seule la coopération permettra de s'attaquer aux problèmes les plus graves. De plus, la coopération multilatérale offre au Canada et à chacun de ses voisins un moyen de rationaliser et de réduire le coût associé au règlement des problèmes communs à la région. Le renforcement des institutions et des processus coopératifs dans l'Arctique est donc un élément central de la politique étrangère du Canada pour le Nord.

Une voix autochtone forte au chapitre des décisions internationales intéressant l'Arctique

Le Canada s'est employé avec succès à ce que le statut de participant permanent soit accordé aux peuples autochtones du Nord au sein du Conseil de l'Arctique, manifestant ainsi la conviction que la voix des peuples autochtones du Nord doit être entendue dans le cadre des travaux du Conseil. Le Canada est en outre déterminé à étendre cette participation aux organisations autochtones du Nord qui se sont pas encore représentées en qualité de participant permanent, et à faire une place aux gouvernements des territoires au sein de sa propre délégation au Conseil.

Renforcement des droits de la personne des peuples autochtones du Nord

Les peuples autochtones du Canada, y compris ceux qui vivent dans le Nord, ont accompli beaucoup pour que le Canada reconnaisse leurs droits. En raison de ce combat, les organisations autochtones canadiennes se sont efforcées de soutenir les aspirations démocratiques des peuples autochtones d'autres pays. Le Canada a octroyé à cet effet un large financement au titre de projets d'aide à la création d'institutions autochtones. Il a en outre élargi sa propre définition des droits de la personne pour y inclure le droit de vivre dans un environnement propre, question qui revêt un intérêt primordial dans le Nord. Le renforcement des droits humains des peuples autochtones restera un thème central de la politique étrangère canadienne pour le Nord.

Compréhension et promotion des intérêts de l'Arctique à l'extérieur de la région

La gestion des problèmes de l'Arctique est repose largement sur la coopération de pays situés à l'extérieur de la région. En outre, qu'ils en soient conscients ou non, ces pays dépendent des solutions apportées à certains problèmes fondamentaux de l'Arctique. Par conséquent, le Canada et ses voisins de la région arctique ont intérêt à favoriser la compréhension et à établir des partenariats avec le monde extérieur dans le cadre des efforts déployés pour résoudre les problèmes de la région et lui permettre de réaliser son potentiel. L'établissement de rapports constructifs entre l'Arctique et le reste du monde constituera un élément important de la politique étrangère canadienne pour le Nord.

Rationalisation et renforcement de la coopération scientifique au service de l'Arctique

La science contribue à l'établissement d'une vaste base de connaissances essentielles aux stratégies concernant la protection de l'environnement, le développement durable et la compréhension du changement climatique, ainsi que de nombreux autres problèmes majeurs dans l'Arctique. C'est pourquoi le Canada a pris des mesures visant à améliorer sa contribution aux connaissances scientifiques sur cette région, élaborant notamment une